



**UNIPHOR**

# UNION NATIONALE DES INTERETS PROFESSIONNELS HORTICOLES

29 C boulevard Edgar Quinet - 75014 PARIS  
Tél. : 01 43 21 43 49 - Fax : 01 43 21 49 93  
E-mail : [bureau-uniphor@orange.fr](mailto:bureau-uniphor@orange.fr) - site : [www.uniphor.fr](http://www.uniphor.fr)

## LA PLATEFORME

De traitement, recyclage et valorisation des déchets verts

« Déchets » verts et agricoles de proximité s'inscrivent dans une démarche « écologique bio » avec un impact environnementale maîtrisé et durable.

Les protocoles de gestion doivent être adaptés à chaque région avec une rigueur sur les produits et les mélanges qui en résultent.

La transparence et la traçabilité en interne et en externe sont effectuées sur des registres en fonction de cahiers de charge et de protocoles, certifiées par des laboratoires privés : conditions impératives. Ces produits élaborés suivant les normes peuvent être autorisés en agriculture biologique.

Les stratégies commerciales seront développées auprès des collectivités publiques ou privées :

- a) Produits entrants collectivités (privées ou publiques), particuliers, paysagistes, agriculteurs subissent un tri manuel ou mécanique (des plastiques, fer, pierres, gravats ...) et des essences végétales (en fonction des fibres, maladies...)
- b) Produits divers élaborés s'inscrivant dans la préservation de nos ressources des sols et dans la cogénération bois énergie, tout en soutenant une nouvelle politique d'énergie pour les collectivités (publiques ou privées) et une agriculture durable :

1 – le compost végétal naturel (sans apport de boues urbaines) avec des critères agronomiques et des caractéristiques physico-chimique

2 – le BRF (Bois-Raméal-Fragmenté) 100% naturel et écologique, distribué frais est obtenu par broyage défibrant de branches verts d'élagage ou taille non résineux. Il permet de lutter contre l'érosion des sols et le nourrit en se dégradant en humus (mécanismes propres à la pédogénèse)

3 – les filières bois :

- Broyage de bois d'élagage ou d'abattage
- Rebuts de criblage de compostage
- Bûches après conditionnement
- Fabrication de plaquettes de chauffage
- Pellets ou granulés : section de 6 mm et longueur de 20 à 50 mm après compression sous hautes pressions de sciure et de copeaux (plus difficile de réalisation sur plateforme, nécessite un investissement de matériel)
- Bûches compressées ou briquettes de bois : leur densité est supérieure au bois traditionnel, le pouvoir calorifique est très élevé. Ces produits présentent un avantage pour une utilisation propre dans les équipements déjà existants, avec un gain de place et de stockage (plus difficile de réalisation sur plateforme, nécessite un investissement de matériel)

La plateforme doit suivre une politique de maillage du territoire et la mutualisation des outils d'exploitation et de fabrication, qui répond à une démarche professionnelle du « bilan carbone ».

Pour ce faire le suivi d'un cahier des charges doit être appliqué et contrôlé, d'où une activité nouvelle ou complémentaire qui doit de part ses spécificités et ses contrôles être géré et réservé à l'agriculture.